



27 mars 2008

Jurisprudence du Tribunal fédéral relative au droit des cotisations AVS

sélection de l'OFAS – n° 4

art. 83 let. m LTF: irrecevabilité du recours en matière de droit public

[Arrêt du 26 novembre 2007 en cause K. \(9C_690/2007\)](#)

Le recours en matière de droit public au Tribunal fédéral est irrecevable contre: les décisions sur la remise de contributions ou l'octroi d'un sursis de paiement (art. 83 let. m LTF). Cela vaut également pour les décisions portant sur la **réduction de cotisations AVS** au sens de l'art. 11 al. 1 LAVS puisqu'il s'agit là d'une **remise partielle** (consid. 1.1).